



Sucession et liquidation des biens

Par **poupon isabelle**, le **31/01/2018** à **14:07**

Je suis divorcée depuis 2015 et la partage n'a pu se faire a l'amiable (divorce aux tors exclusif de mon ex mari) ,il y a donc eu une liquidation judiciaire qui n'est pas terminée . ,mon ex mari est DCD ,il y a 3 mois et laisse 2 heritiers majeurs et des biens en commun avec moi.

Mes enfants et moi meme veulent regler la sucession a l'amiable mais la soeur de mon ex mari peut-elle saisir l'ancien avocat pour poursuivre la liquidation de manière judiciaire.elle e déjà choisit pour eux un notaire de ses connaissances.Mon avocate personnelle a envoyé au juge qui gere la liquidation des conclusions aux fins de retrait du role suite a mon souhait .

L'avocate de mon ex mari dcd a t-elle encore le droit d'agir ou pas sans l'autorisation de mes enfants (heritiers direct)ou a la demande de mon ex belle-soeur?

Cordialement.